

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 JUILLET 2022
n° DEL-2022-54

L'an deux-mille-vingt-deux, le sept juillet à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION
1^{er} juillet 2022

Délibération publiée le 12 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Étaient présents :

Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Pascale PATEAU, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Lydie NORMAND, Jean-Pierre BARBEAU, Dominique VIEJO, Nathalie BENAITEAU, Emmanuel BOUTILLIER, Delphine BACHELÉ ;

Représentés ayant donné pouvoir : Pierrick CAPELLE, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Brigitte JUBLAN, pouvoir donné à Pierre BEAUDOUIN ; Marie-Noëlle LEGENTIL, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Laëtitia DETROY HARDY, pouvoir donné à Lydie NORMAND ; Yann LHUMEAU, pouvoir donné à Dominique VIEJO ; Béatrice VALLIN, pouvoir donné à Franck POQUIN ; Marie MALHAIRE, pouvoir donné à Franck POQUIN ;

Absents : Mikaël BOISSEAU, Serge MÉDINA ;

Secrétaire de séance : Bruno BESSONNEAU ;

OBJET : SUBVENTION AU CCAS

Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines

EXPOSÉ

Conformément aux prévisions budgétaires, il est proposé d'acter par délibération la subvention de 2.500 € au CCAS.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide du versement d'une subvention de 2.500 € au CCAS.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Franck POQUIN



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 049-200082550-20220707-DEL_2022_54-DE